



Strasbourg, le 26 mai 2014

T-PD (2014)02\_fr

**LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES  
PERSONNES A L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ  
DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL  
(T-PD)**

**Note du Secrétariat concernant les élections**

Direction Générale Droits de l'Homme et Etat de droit

## **I- REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (T-PD)**

Le règlement intérieur du T-PD stipule :

« Article 10 : Président et Vice-Présidents

1. Le Président, le premier Vice-Président et le deuxième Vice-Président sont élus parmi les représentants, à la majorité des membres présents et pour une durée de deux ans. Par défaut, ces élections ne se tiennent pas à bulletin secret à moins que la demande expresse en soit faite.
2. Le Président et les Vice-Présidents sont rééligibles pour un second mandat consécutif. Toutefois, leur mandat prend fin s'ils cessent d'être membre du Comité.

Article 10bis : composition, fonctions et compétences du Bureau

1. Le Bureau est composé du Président et des deux Vice-Présidents du Comité, ainsi que de quatre membres et du Président ou de la Présidente sortant(e), qui peuvent rester membres de droit du Bureau pendant le(s) mandat(s) de la nouvelle présidence. Les autres membres sont élus parmi les représentants au Comité pour une période de deux ans. Les membres sont rééligibles.
2. Si un membre du Bureau cesse d'être membre du Comité ou démissionne avant la fin de son mandat, le Comité peut élire un successeur pour le remplacer jusqu'à la fin de ce mandat.

## **II- SITUATION ACTUELLE**

Le Bureau du Comité comporte huit membres et est actuellement composé comme suit :

- M. Jean-Philippe Walter (Suisse, élu en tant que Président en juin 2012 pour un nouveau mandat de deux ans)
- Mme Hana Štěpánková (République Tchèque, élue en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en juin 2012 pour un nouveau mandat de deux ans)
- Mme Catherine Pozzo di Borgo (France, élue en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente en juin 2012 pour un nouveau mandat de deux ans)
- M. Gérard Lommel (Luxembourg, élu en juin 2012 pour deux ans)
- Mme Alessandra Pierucci (Italie, élue en juin 2012 pour deux ans)
- M. Agustin Puente Escobar (Espagne, élu en juin 2012 pour deux ans)
- Mme Nevena Ružić (Serbie, élue en juin 2012 pour deux ans)
  
- M. João Pedro Cabral (Portugal, Président 2008/2010), membre de droit pendant le mandat de la nouvelle présidence de M. Jean-Philippe Walter.

### III- ELECTIONS AU T-PD

Lors de sa 31<sup>ème</sup> réunion plénière, du 2 au 4 juin 2014, le T-PD est invité à procéder à des élections ou réélections pour les postes suivants :

1. Président(e) du T-PD pour deux ans
2. 1<sup>er(e)</sup> Vice-Président(e) du T-PD pour deux ans
3. 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e) du T-PD pour deux ans
4. 4 membres du Bureau du T-PD pour deux ans

### IV- PROPOSITION D'AMENDEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

Au vu de la nécessité d'assurer une continuité dans la Présidence du Comité consultatif en période de modernisation de la Convention, la possibilité d'amender le Règlement intérieur du Comité afin de permettre que le mandat de Président(e) puisse être exercé de façon consécutive une troisième fois devrait être examinée.

Il pourrait en effet être envisagé d'amender l'article 10 du Règlement comme suit :

« Article 10 : Président et Vice-Présidents

3. Le Président, le premier Vice-Président et le deuxième Vice-Président sont élus parmi les représentants, à la majorité des membres présents et pour une durée de deux ans. Par défaut, ces élections ne se tiennent pas à bulletin secret à moins que la demande expresse en soit faite.
4. **Le Président et les Vice-Présidents sont rééligibles dans la limite de trois mandats consécutifs au total.** Toutefois, leur mandat prend fin s'ils cessent d'être membre du Comité.

## ANNEXE

Sont représentés au Bureau du T-PD depuis 2004 les délégations suivantes :

2004	Présidence : France Bureau : Espagne, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suisse
2005	Présidence : République Tchèque (ad interim) Autriche, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse
2006	Présidence : Portugal Bureau : Autriche, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse
2007	Présidence : Portugal Bureau : Autriche, France, Italie, Lituanie, République Tchèque, Suisse
2008	Présidence : Portugal Bureau : Allemagne, Autriche, République Tchèque, France, Hongrie, Italie, Suisse
2009	Présidence : Portugal Bureau : Autriche, Italie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse
2010	Présidence : Suisse Bureau : République Tchèque, France, Italie, Luxembourg, Espagne, Suède, Portugal
2011	Présidence : Suisse Bureau : France, Espagne, Luxembourg, Portugal, République Tchèque, Serbie, Suède
2012	Présidence : Suisse Bureau : France, République Tchèque, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Serbie
2013	Présidence : Suisse Bureau : France, République Tchèque, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Serbie